



CONTRAT DE VILLE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND VILLENEUVOIS**

2015-2020

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| <u>Préambule</u> | 3 |
| I. <u>Présentation générale</u> | 8 |
| A. Présentation du territoire | 8 |
| B. Etat des lieux de la politique de la ville sur l'EPCI | 12 |
| II. <u>Organisation</u> | 12 |
| A. Modalités de pilotage | 12 |
| B. L'ingénierie | 14 |
| C. La participation des habitants | 15 |
| III. <u>Définition du cadre stratégique</u> | 17 |
| A. Le diagnostic établi par pilier | 17 |
| B. Les orientations stratégiques | 21 |
| C. Définition du quartier vécu | 22 |
| IV. <u>Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre</u> | 24 |
| A. Les objectifs opérationnels | 24 |
| B. Les conventions d'application du contrat de ville | 29 |
| C. L'annexe financière | 29 |
| V. <u>Le suivi et l'évaluation</u> | 29 |
| VI. <u>Annexes</u> | 29 |
| VII. <u>Signataires</u> | 30 |

Préambule

Depuis la loi sur la cohésion urbaine et la politique de la ville du 21 février 2014 qui régit les nouvelles modalités de la politique de la ville, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois compte deux quartiers dans la nouvelle géographie prioritaire. A ce titre, elle sera avec les deux communes où se trouvent ces quartiers et ses divers partenaires, signataire de ce contrat de ville qui l'engagera sur les cinq prochaines années.

L'Etat s'est engagée depuis 2013 dans la réforme de la politique de la ville pour conduire en partenariat avec les acteurs concernés une démarche collective sur une période de 6 ans au travers des contrats de ville en faveur des quartiers prioritaires.

Cet engagement s'est décliné, notamment, sur la base des 13 conventions interministérielles que le ministre de la ville a passée avec chaque ministre.

Certains engagements ont été formalisés, au niveau départemental, au-delà du cadre national et méritent une attention particulière qui sera posée dans le document annexé au contrat de ville à venir.

L'Etat veillera donc à une mobilisation, outre de ses crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, à l'ensemble des moyens relevant du droit commun pour donner une unité de cohérence à son intervention sur le territoire.

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville.

La Caisse des Dépôts intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts peut intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organise autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,

- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégie :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social est mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts peut également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Le Conseil régional d'Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 15 décembre 2014, un nouveau dispositif d'intervention régionale, issu d'un diagnostic et d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie Europe 2020, l'Union Européenne a souhaité apporter une attention particulière au fait urbain. En ce sens, une approche territoriale intégrée est mise en œuvre au travers des fonds Européens Structurels et d'Investissement («fonds ESI») spécifiquement sur la géographie prioritaire nationale.

Dans ce contexte, le Conseil régional d'Aquitaine interviendra :

- en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- en tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020.

Afin de rechercher la plus grande efficacité et efficience possibles, la Région a souhaité lancer un « double » Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui porte à la fois sur le dispositif régional et sur l'intervention des fonds FEDER-FSE. Ces moyens ont vocation à s'articuler dans le cadre des « contrats de ville ».

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville.

Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- favoriser la réussite éducative,
- améliorer l'efficacité énergétique du logement social.

La Région sera par ailleurs attentive à :

- promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- la mise en œuvre de logique d'intégration des quartiers » dans leurs agglomérations,
- Adapter l'intervention régionale au profil fiscal et financier des EPCI,

Enfin la Région aura une attention particulière pour les « quartiers » des communes de moins de 10 000 habitants : les aménagements urbains, les aides en matière de foncier ou d'expérimentation dans l'habitat pourront être sollicitées.

L'intervention communautaire pour sa part s'inscrira elle aussi dans le cadre du contrat de ville. Elle propose de contribuer à 5 grands défis, issus de la stratégie Europe 2020 : promouvoir « une croissance intelligente, durable et inclusive ».

Pour cela elle souhaite soutenir des projets permettant concrètement que :

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans aient un emploi;
- 3 % du PIB de l'UE soient investis dans la Recherche et le Développement ;
- les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie soient atteints,
- le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur;

– la réduction à moins de 20 millions, le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Enfin l'union européenne souhaite une mobilisation de chacun autour de :

- Développement durable,
- Egalité des chances et non-discrimination,
- Egalité entre les femmes et les hommes.

La politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la branche Famille dans le cadre des engagements pris dans sa Convention d'Objectifs et de Gestion pour la période 2013 à 2017 sur les thématiques suivantes :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants
- Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité
- Structurer une offre jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles
- Accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances
- Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale
- Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables

Les publics visés par la politique de la ville recourent ceux définis comme prioritaires pour les interventions de l'action sociale des Caf.

Enfin, la mise en œuvre des contrats de ville s'appuie sur des méthodologies éprouvées et valorisées par la Caf

La CAGV se rapprochera également du Département pour lui proposer de s'associer à toutes ou parties des orientations de son Contrat de ville en valorisant ou redéployant ses interventions dans le champ de ses compétences sur les territoires concernés par la politique de la ville.

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois conditionnera également ses actions à certains axes transversaux fondamentaux.

Vivre ensemble, faire vivre la République sur tous les territoires, construire un avenir en commun, donner une réalité au principe d'égalité, c'est d'abord permettre à tous d'accéder aux droits et aux soins. Aujourd'hui, dans les quartiers prioritaires plus qu'ailleurs, les problématiques liées à la santé devront être prises en considération afin que les populations de ces quartiers puissent bénéficier d'un accès aux soins dans les meilleures conditions.

La lutte contre toutes les formes de discriminations, sexistes, ethniques ou religieuses sera un axe transversal de la Communauté d'Agglomération car il demeure, tout comme la laïcité et la citoyenneté, les éléments constitutifs qui fondent notre République. Un combat de tous les instants contre toutes les formes de discriminations devra permettre une prise de conscience

permanente dans l'élaboration des politiques publiques qui seront conduites dans les quartiers prioritaires.

Ce contrat de ville sera également imprégné de l'impérieuse nécessité d'ériger l'éducation en question prioritaire et transversale. Puisque l'école est au début de tout et conditionne tout, il est fondamental que les actions déployées sur les quartiers prioritaires devront être pensées à l'aune de ce défi qui engage toutes les générations et revêt un caractère éminemment déterminant dans ces quartiers prioritaires aussi bien pour les enfants que pour leurs parents, dans la perspective de leur avenir commun mais également de celui de la nation. Si les dispositifs existants devront être soutenus et confortés, l'action de notre collectivité ira au-delà afin d'apporter plus en matière d'éducation, de parentalité ou de culture à ceux qui en ont le plus besoin. L'éducation devra également se donner comme mission de développer l'altérité chez les plus jeunes afin de venir à bout des fléaux du racisme, de l'antisémitisme et de tous les a priori qui conduisent souvent les jeunes générations sur le chemin de la haine et du repli sur soi. Ainsi, la lutte contre le racisme sera, sur ces terres d'immigration, au cœur de notre contrat de ville.

Ne laisser personne au bord du chemin, voilà la mission de la République et de ses collectivités. La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois a depuis longtemps fait de cette maxime une réalité. Ce contrat de ville sera l'occasion de réaffirmer un peu plus que la mobilité est l'un des grands défis du XXI^e siècle notamment dans les villes moyennes et les zones rurales. Afin de permettre aux gens de se rencontrer, de se déplacer, de travailler et de développer leurs activités économiques, sociales ou culturelles, la mobilité constituera l'un des aiguillons de notre action.

I. Présentation générale

A. Présentation du territoire

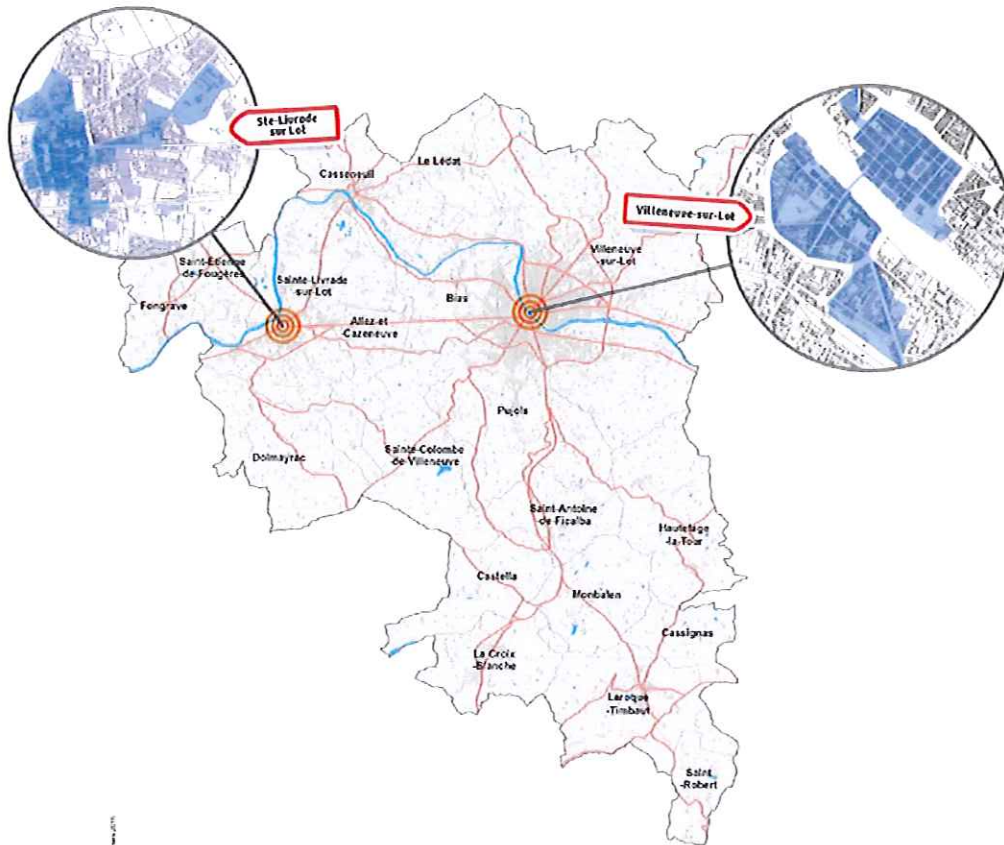
La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois compte depuis le 1^{er} janvier 2012, dix-neuf communes (Allez-et-Cazeneuve, Bias, Casseneuil, Cassignas, Castella, Dolmayrac, Fongrave, Hautefage-la-Tour, La Croix Blanche, Laroque Timbaut, Le Lédats, Monbalen, Pujols, Saint-Antoine de Ficalba, Sainte-Colombe de Villeneuve, Saint Étienne de Fougères, Sainte-Livrade sur Lot, Saint-Robert et Villeneuve-sur-Lot), regroupant 50 265 habitants. Avec 24 468 habitants et 6249 habitants (source INSEE janvier 2015), Villeneuve sur Lot et Ste Livrade sur Lot constituent les deux communes les plus peuplées de l'agglomération.

La loi sur la cohésion urbaine et la politique de la ville du 21 février 2014 a défini la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville en définissant 1300 quartiers. Parmi ces derniers figuraient de nouveaux sites entrants situés dans des zones rurales et des villes moyennes. Sept quartiers prioritaires ont ainsi été identifiés dans le Lot-et-Garonne dont deux au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois : les bastides de Villeneuve sur Lot (2530 hab) et de Ste Livrade sur Lot (1190 hab).

Le calcul qui a été retenu pour établir cette nouvelle géographie se fonde sur le critère unique de la faiblesse des revenus par foyer, soit 10 800 €/an pour Villeneuve sur Lot et 10200 €/an pour Ste Livrade sur Lot.

L'entrée de ces deux quartiers dans la nouvelle géographie prioritaire est également le résultat de la dégradation économique et sociale de ces deux quartiers au regard de forts taux de chômage (22% dans le quartier de Villeneuve sur Lot et 18 % sur Ste Livrade sur Lot) observés par rapport à la moyenne nationale.

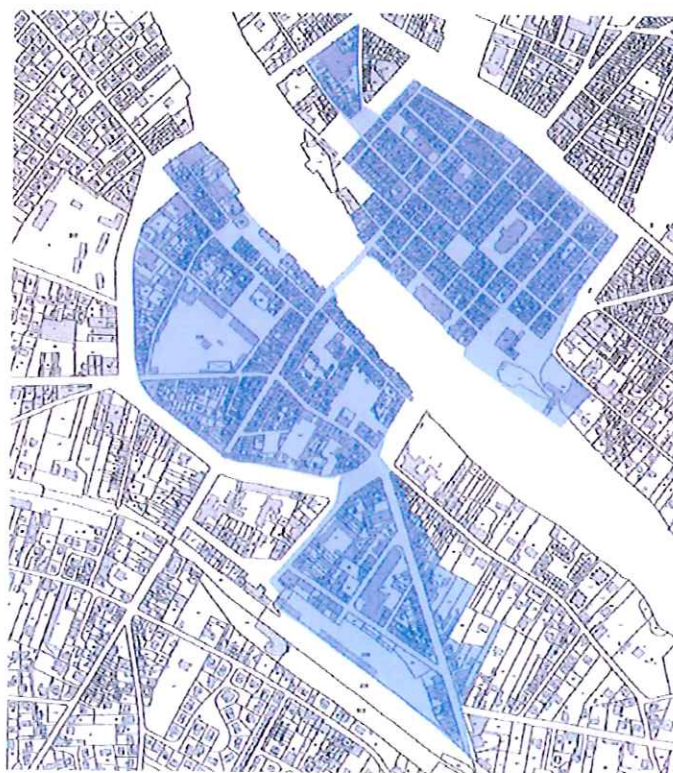
La délimitation des quartiers a été opérée en application du décret du 5 juillet 2014 qui précise les modalités de calcul du revenu moyen maximum par ménages s'appliquant dans des carreaux de 200 mètres de côté. Les contours plus précis ont été arrêtés ensuite en concertation avec les communes concernées. Il s'agit de zones regroupant au moins 1000 habitants.



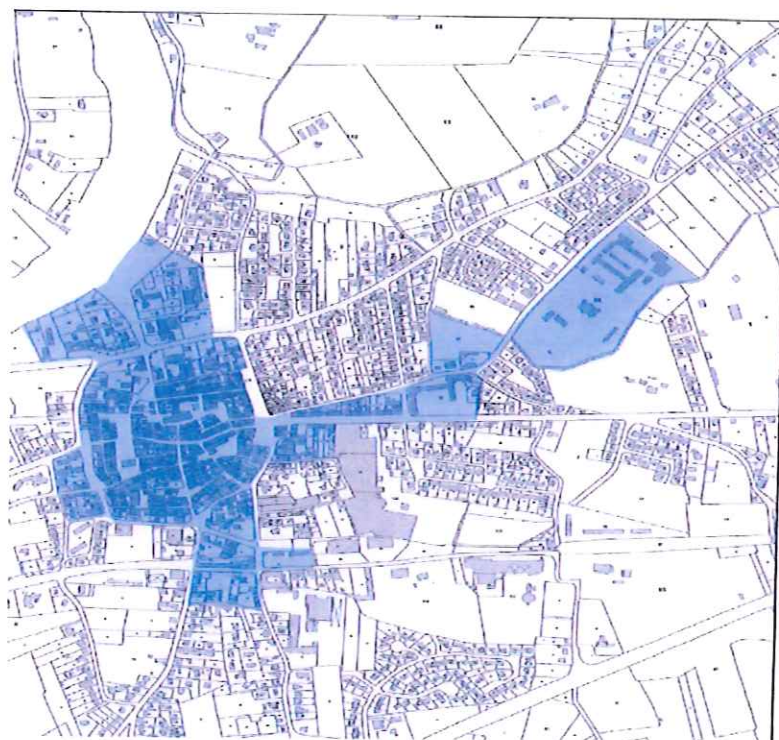
Communes de la Lot (2017)

1

PERIMETRE DU QUARTIER PRIORITAIRE DE VILLENEUVE SUR LOT



PERIMETRE DU QUARTIER PRIORITAIRE DE STE LIVRADE SUR LOT



sources : CGET

La particularité de ces quartiers est indubitablement leur localisation. En effet, il s'agit des centres-villes historiques de Villeneuve sur Lot ainsi que de Ste Livrade sur Lot. La configuration historique en bastide (plan en damier avec place centrale, halle et couverts) rend complexe les enjeux en matières d'urbanisme et de développement urbain. La dégradation du bâti ainsi que la configuration des logements, difficiles d'accès et souvent combinés à des commerces rend indispensable un traitement spécifique du bâti ainsi que des aménagements urbains souvent contraints. Le centre-ville de Villeneuve sur Lot est classé en ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) nécessitant une démarche de protection et d'évolution harmonieuse. De plus de nombreuses opérations ont été menées ces dernières années qu'il s'agisse d'OPAH-RU ou de diverses opérations (façades, enseignes). En matière de rénovation urbaine, Sainte Livrade sur Lot ne dispose d'aucun outil et d'ingénierie, hormis le classement de La Tour du Roy et de l'Eglise, en qualité de monuments historiques.

Enfin, le projet de territoire a également fait du développement économique (aménagement de zones commerciales et artisanales), de la cohésion sociale et du cadre de vie ses priorités. Ainsi, un SCOT a été adopté en 2008. En matière de cohésion sociale, l'adoption d'un projet éducatif de territoire, le rayonnement de la saison Jeune Public et la signature d'un contrat local de santé ont été des signes forts en ce sens.

Concernant le cadre de vie, un PLH a été adopté le 9 octobre 2014 afin de mettre en œuvre les outils fonciers nécessaires pour atteindre les objectifs affichés de réhabilitation de logements, optimiser les volumes de production des logements sociaux et prendre en compte le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. De plus, une OPAH-RU a été menée entre 2008 et 2013 et une seconde est actuellement en cours.

Enfin, par délibération en date du 12/02/2015, la CAGV a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui aura pour objet de constituer un projet global d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle de l'agglomération mettant en œuvre les principes du développement durable et de fixer en conséquence les règles d'utilisation des sols. Il constituera un document d'urbanisme unique commun à toutes les communes de la CAGV et remplacera les documents communaux actuellement en vigueur.

Sur le volet développement durable, un PADD a été validé par les élus communautaires en octobre 2008. Outre la labellisation Agenda 21 en février 2012, l'agglomération est soucieuse de maintenir une dimension paysagère homogène et cohérente en phase avec les caractéristiques

environnementales de la ville. C'est ainsi qu'elle a signé une charte paysagère le 13 mars 2014. L'Agglomération travaille conjointement avec tous les acteurs du territoire à l'adoption d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) qui devrait permettre notamment de consommer et de produire localement en limitant l'impact sur l'environnement et d'aller vers un bâti plus économique en énergie.

B. Etat des lieux de la politique de la ville sur l'EPCI

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois fait partie des nouveaux entrants dans la nouvelle géographie prioritaire telle que définie par la loi du 21 février 2014 sur la cohésion urbaine et la politique de la ville. Pour autant, une Plateforme de Réussite Educative (PRE) mise en place en 2006 et favorisant le travail en réseau des partenaires de l'Education, couvre l'aire géographique concernée par les deux quartiers prioritaires (Villeneuve-sur-Lot, Ste Livrade sur Lot).

II. Organisation

A. Modalités de pilotage

Les différents organes de pilotage du contrat de ville, qu'il s'agisse du conseil citoyen ou du comité de pilotage ont vocation à subsister durant l'intégralité de la conception, de l'application et du suivi du contrat de ville, soit entre 2015 et 2020. Rien n'interdit cependant à ce que leur composition en soit modifiée.

Le contrat de ville de la CAGV repose sur une approche territoriale globale prenante en compte les spécificités des deux territoires en Politique de la ville. Cette approche globale doit faciliter la prise en compte du contrat de ville comme levier de consolidation de la cohésion sociale d'agglomération en coordonnant les programmes de développement de l'habitat, du transport, de la création d'activité économique, de l'insertion sociale et des initiatives d'emploi mais aussi des clusters et du numérique à l'échelle de l'agglo. « *La gouvernance du contrat de ville sera le reflet de sa dynamique territoriale* ».

L'organisation du pilotage:

Le comité de pilotage élargi :

A partir de 2015, dans le cadre de la rédaction du contrat de ville, un comité de pilotage a regroupé la Communauté d'Agglomération, les communes de Ste Livrade sur Lot et de Villeneuve sur Lot, le Conseil général de Lot-et-Garonne, la Région Aquitaine, la CAF, la MSA, les chambres consulaires, les signataires des conventions particulières ainsi que les différents organismes de l'Etat. Ces derniers sont associés au COPIL pour une durée de six mois après un tirage au sort qui sera renouvelé au besoin tous les six mois. Ce comité de pilotage élargi se réunira au moins une fois par an.

Enjeux:

- Assurer le portage politique du contrat
- Organiser sa maîtrise d'œuvre

Sa composition: 4 élus des deux communes (Villeneuve sur Lot, Ste Livrade sur Lot)
 4 représentants de l'Etat

1 CD

1 CR

1 CAF

1 CDC

1 HLM

2 Habitants des Conseils citoyens

Ce comité de pilotage élargi pourra inviter selon les thématiques abordées toutes les personnes ressources qu'il estimera nécessaire.

Son rôle:

- valider les axes
- valider les conventions
- assurer le suivi et l'exécution des conventions d'application
- veiller à la cohérence des programmes
- évaluer et valider les programmes mobilisés

Il s'appuie sur un pilotage technique qui coordonne l'opérationnalité du contrat de ville:

Le groupe de pilotage restreint :

Sa composition :

2 élus

2 représentants Etat

1 représentant par institution (CAF, CG, CR, HLM, CDC, Conseil Citoyen)

Techniciens des collectivités

Son rôle:

- prendre les décisions opérationnelles orientées par le COPIL
- suivre les conventions et actions qui en résultent
- proposer et mettre en place le cahier des charges et évalue les Conventions
- remonter les évaluations en COPIL
- attribuer les crédits
- ajuster et adapter les orientations stratégiques au fonctionnement et réalité du contrat de ville
- Faire le lien avec les commissions ou dispositifs thématiques qui alimentent peu ou prou la politique de la ville.

Il se réunit autant que de besoin et peut, selon les thématiques, inviter des personnes ressources.

Les commissions thématiques :

Les commissions s'alimenteront des dispositifs thématiques existants qui contribuent à la politique de la ville CISPD, CDSP, CLS

Leurs rôles: elles élargissent le champ de la réflexion sur les items et elles pilotent les politiques spécifiques et les relaient dans le contrat de ville

B. L'ingénierie

A l'occasion du renouvellement du conseil communautaire suite aux élections municipales de mars 2014 et de l'entrée dans la géographie prioritaire de la politique de la ville de deux quartiers de la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, une vice-présidente chargée de la culture et des politiques contractuelles (parmi lesquelles la politique de la ville) a été nommée en la personne de Laurence Lamorlette, également conseillère municipale de Villeneuve-sur-Lot déléguée à la politique de la ville.

L'autorité exécutive de l'EPCI a décidé de constituer au 1^{er} septembre 2014 une nouvelle direction regroupant le développement culturel et les politiques contractuelles. Le service politique de la ville de l'Agglomération a géré directement le quartier prioritaire de Villeneuve sur Lot et a coordonné l'action menée par Ste Livrade sur Lot. La commune de Sainte Livrade sur Lot, représentée par son maire, monsieur Pierre-Jean PUDAL, gère directement son quartier prioritaire et a délégué deux agents municipaux chargés de constituer, d'accompagner et d'animer le conseil citoyen, d'organiser le diagnostic partagé avec le CEREMA, de réaliser les différents documents administratifs et financiers en lien avec le futur contrat de ville et d'assurer le lien avec les différents acteurs et partenaires mobilisés autour de la politique de la ville.

C. La participation des habitants

Défini par la loi sur la cohésion urbaine et la politique de la ville du 21 février 2014, le conseil citoyen est un nouvel organe de démocratie participative qui doit permettre d'associer les habitants à la co-construction du contrat de ville. Ce conseil citoyen souhaite favoriser la prise de parole, garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville, créer un espace de propositions et d'initiative à partir des besoins des habitants, mais aussi assurer le renouvellement démocratique et la recréation d'un lien trop souvent distendu entre les habitants et les institutions. Le conseil citoyen participe à toutes les étapes de la construction du contrat de ville (diagnostic, définition des enjeux et des priorités, identification des ressources mobilisables, programmation des actions, mise en œuvre, suivi et évaluation...). Le conseil citoyen et les groupes de travail thématiques continueront à se réunir tout au long du contrat de ville, (2015 à 2020). Un règlement intérieur doit être élaboré durant l'année 2015 et permettra également de définir avec clarté les modalités d'exercice de ce conseil citoyen ainsi que ses rapports avec le comité de pilotage. Ces deux organes s'articuleront sur la base du schéma ci-dessous :

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois comptant deux quartiers dans la nouvelle géographie prioritaire, deux conseils citoyens ont été instaurés. A Villeneuve sur Lot, celui-ci est constitué de 15 habitants tirés au sort le 15 octobre 2014 sur la base des listes électorales, 5 acteurs locaux, 5 associations et 5 habitants extra-communautaires. Le conseil citoyen de Villeneuve sur Lot s'est réuni à six reprises durant la phase d'élaboration du contrat de ville.

Au sein du conseil citoyen de Villeneuve sur Lot, des groupes de travail ont été institués. Il s'agit d'organes informels de travail alimentant aussi bien la réflexion du conseil citoyen que celle des professionnels et des institutionnels qui y sont associés. A l'origine, ces groupes de travail ont été mis en place afin d'alimenter le plus en amont possible la réflexion autour des grands axes structurant le futur contrat de ville de l'agglomération. Non limités afin de permettre l'association d'un maximum d'acteurs locaux et étatiques, ils ont été structurés en fonction des trois piliers régis par la circulaire du Premier ministre n°5729/SG du 30 juillet 2014 : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi. Ce schéma a été celui de Ste Livrade sur Lot. A Villeneuve sur Lot, il a été décidé de dégrouper l'un des piliers (cohésion sociale) en deux groupes de travail afin de traiter plus en profondeur les questions culturelles et éducatives. Il y a donc quatre groupes de travail.

Ces groupes de travail complètent l'architecture du conseil citoyen en offrant une nouvelle gouvernance à ce dernier. Par un système régulier de va-et-vient, les groupes de travail ont alimenté les réflexions du conseil citoyen en raison de la présence dans ce conseil citoyen de trois des quatre référents des groupes de travail au titre d'acteurs locaux (un commerçant/responsable associatif, une architecte et une médiatrice culturelle) habitant ou travaillant dans le quartier prioritaire de Villeneuve sur Lot.

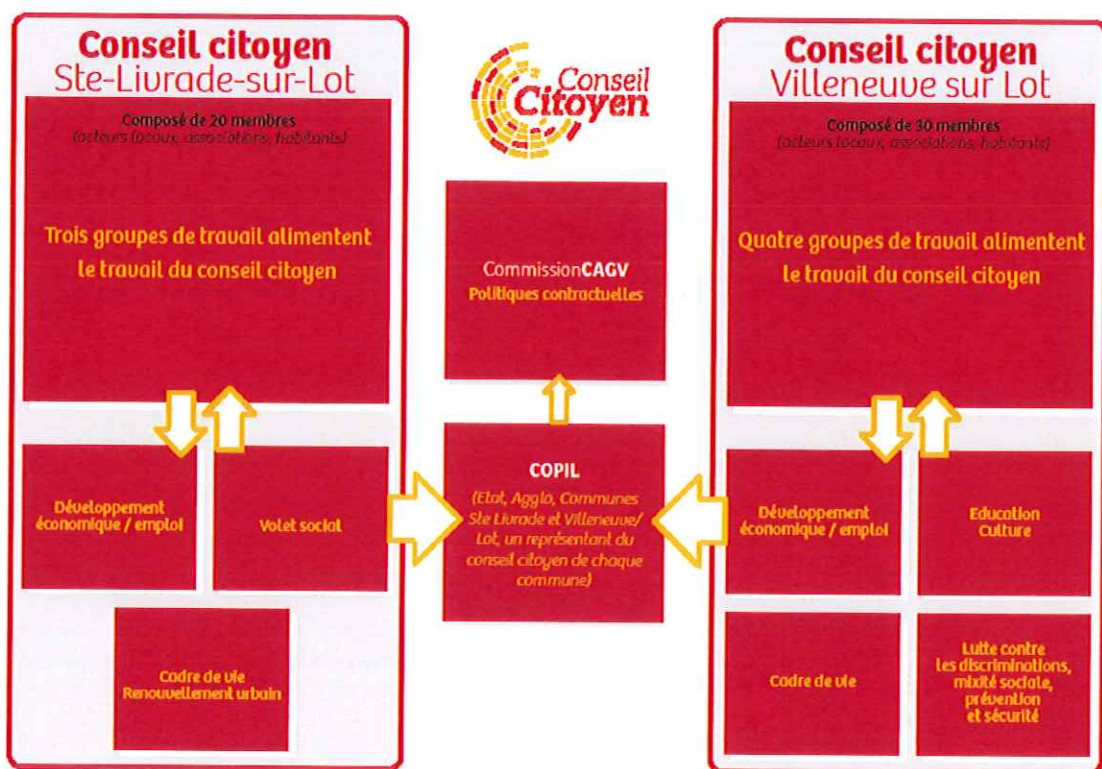
Afin de favoriser une interaction maximale de ces groupes de travail avec le conseil citoyen, les habitants tirés au sort dans le cadre du conseil citoyen ont été invités à participer aux groupes de travail, ce qui a permis la confrontation entre l'expertise des habitants et celle des partenaires institutionnels et associatifs. L'association des habitants aux groupes de travail a été suivie par une assiduité très convaincante et cette interaction a permis très vite de réaliser des avancées dans la rédaction du contrat de ville et dans la compréhension par les habitants, des nouveaux dispositifs liés à la politique de la ville mais également des enjeux, des contraintes et de la temporalité propre à la politique de la ville.

A Ste Livrade sur Lot, un appel à candidature a été lancé par la commune dans le courant de l'été 2014 pour constituer son conseil citoyen. Sur les 47 personnes qui ont candidaté, 10 habitants ont été tirés au sort et 10 représentants des associations et des entreprises ont été sélectionnés, début septembre. Toutefois, si un membre du Conseil Citoyen venait à se désister, un des 27 candidats non retenus pourrait le remplacer.

Respectant la parité hommes femmes, la composition du Conseil Citoyen est représentative de la population livradaise puisque les différentes tranches d'âges et plusieurs communautés sont représentées (algérienne, indochinoise, italienne, marocaine, néerlandaise, portugaise...). Volonté de la commune, les 47 citoyens, appelé groupe de travail élargi, ont été associés à la réalisation du diagnostic partagé conduit par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

Six réunions ont été organisées autour des 3 piliers du Contrat de Ville « Développement économique et emploi », « Cadre de vie et rénovation urbaine » et « Cohésion sociale », en présence des citoyens, des partenaires institutionnels, professionnels et associatifs.

Ces différentes rencontres ont permis d'identifier les atouts et les faiblesses du quartier prioritaire et de définir des enjeux, différents éléments de base sur lesquels devra s'appuyer le Conseil Citoyen et l'ensemble des acteurs qui participent au Contrat de Ville.



III. Définition du cadre stratégique

A. Le diagnostic participatif établi par pilier

Réalisé par le CEREMA, établissement public à caractère administratif, entre septembre et décembre 2014 sur les deux quartiers identifiés, ce diagnostic a permis notamment de mettre en évidence les points suivants :

Pilier développement économique et emploi :

Villeneuve sur Lot :

- La nécessité d'un axe fort vers Agen
- L'économie sociale et solidaire constituant une réponse possible aux problèmes de l'agglomération
- Reprise de commerces difficiles et mauvaise viabilité des commerces repris
- Une offre de proximité souffrant de la concurrence de la zone commerciale
- Une faiblesse de l'emploi public sur le périmètre
- Une population très faiblement diplômée et des diplômés en inadéquation avec le marché du travail
- Une maîtrise des savoirs de base souvent insuffisante pour entamer un parcours de formation.
- Un manque de mobilité des demandeurs d'emploi (absence de véhicule, de permis, faiblesse des transports, freins psychologiques...).
- Des problèmes annexes (logement, problèmes familiaux...) qui empêchent une partie des demandeurs de se projeter dans la recherche d'emploi.

Ste Livrade sur Lot :

- Difficultés à trouver des repreneurs
- Fuite du commerce de centre-ville vers la périphérie et disparition d'enseignes
- Problème d'identification des partenaires susceptibles d'accompagner et de soutenir les repreneurs ou les chefs d'entreprise
- Les acteurs du développement économique ne sont pas représentés sur le territoire

- Pas d'actions de développement touristique
- Les entreprises présentes sur le territoire et situées en périphérie sont globalement satisfaites de leur développement économique
- De nombreux freins à l'emploi : difficile maîtrise de la langue française, problème d'addictions, codes sociaux mal maîtrisés, niveau de qualification bas, compétences inadaptées, discriminations, démotivation, problème de mobilité, mauvaise maîtrise des outils liés à la recherche d'emploi...)
- Absence d'acteurs et de permanences liés à l'emploi, sur la commune (Mission Locale, Pole Emploi, autres associations...)

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

Villeneuve sur Lot :

- Un faible dynamisme commercial
- Une ville qui se sent enclavée
- Des logements en mauvais état qui peinent à répondre à la demande
- Les requalifications engagées dans le cadre de la précédente OPAH sont appréciées
- L'amélioration des logements au cœur des prochaines actions
- Une commune bien dotée en équipements mais situés en périphérie du quartier cible
- Une gestion des déchets réactive, un stationnement abusif
- Le regroupement nocturne dans la bastide de jeunes extérieurs au quartier génère un fort sentiment d'insécurité
- Des services de police actifs qui misent sur la prévention

Ste Livrade sur Lot :

- Un bâti qui se dégrade et qui donne une mauvaise image de la ville (logements privés, commerces, équipements publics...)
- La requalification d'un centre ancien reste difficile (bastide)
- Parc immobilier communal important mais en très mauvais état (nombreux appartements et maisons vides)
- Absence d'outils et d'ingénierie pour rénover
- Manque de logements sociaux et de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite

- Logements insalubres, en mauvais état et parfois très mal rénovés par les propriétaires
- Sur-occupation des logements : familles nombreuses
- Mauvaise réputation et image dévalorisante de la ville qui perdurent
- Manque d'espaces publics intergénérationnels, de jeux et d'espaces verts
- Problème d'accessibilité : trottoirs, rues, bâtiments publics
- Problèmes de stationnement au centre-ville (manque de matérialisation et signalisation des parkings)
- Problèmes d'incivilité (forte présence des jeunes le soir qui génère un sentiment d'insécurité, nuisances sonores, dépôts d'encombrants,...)
- Problématique de la signalétique
- Un potentiel historique, patrimonial, touristique important avec le Lot comme élément fort

Pilier cohésion sociale :

Villeneuve sur Lot :

- Une population du quartier cible paupérisée et vieillissante
- Une surreprésentation des populations les plus fragiles
- Peu de mixité sociale dans la bastide
- Des associations / structures qui ont du mal à capter la population cible
- Une concentration d'élèves en difficultés scolaires et sociales
- Une stratégie d'évitement du collège Anatole France
- Des équipements scolaires qui nécessitent d'être rénovés
- Des actions et des dispositifs efficaces pour accompagner les élèves
- Les dispositifs d'aides sont mal connus
- Les services publics sont jugés difficilement accessibles en raison de l'éloignement et des plages horaires
- Désertification médicale

Ste Livrade sur Lot :

- Concentration de familles issues de l'immigration dans le quartier, avec comme première barrière la maîtrise de la langue
- Familles monoparentales nombreuses

- Manque de coordination et de structuration entre les différents acteurs sociaux
- Manque de mixité intergénérationnelle et sociale dans l'espace public : surreprésentation des jeunes hommes dans l'espace public et dans les associations
- Une Bastide multiculturelle mais avec des clivages importants
- Situations d'addiction et de fragilité mentale de plus en plus importantes
- Présence sur le territoire de structures de soins de base satisfaisante mais cette situation est fragile
- Absence de lieu d'animation dédié aux jeunes
- Les écoles publiques et le collège de la commune sont placés en Réseau de Réussite Educative, depuis 2000
- Des effectifs en hausse constante (problèmes de locaux, problèmes d'anticipation des effectifs, moyens supplémentaires)
- Toutes les écoles, à l'exception d'une seule ainsi que le collège font partis du périmètre prioritaire
- Problèmes d'équipements informatiques importants
- Problème d'accès et d'appropriation de l'information
- Des équipements et des infrastructures culturels et sportifs en très mauvais état
- Absence de politique culturelle

D'autres diagnostics complémentaires ont été réalisés sur les deux quartiers (diagnostic en marchant par l'agence Place et diagnostic économique par le cabinet conseil François Ohl).

B. Les orientations stratégiques

Pilier développement économique et emploi :

- Favoriser l'implantation et la reprise de commerces
- Relancer une dynamique économique dans les quartiers
- Accentuer la dynamique touristique
- Améliorer l'emploi des populations des quartiers et développer l'accès aux formations professionnelles

Partenaires mobilisés : Etat, Caisse des dépôts, UE, Conseil régional, Conseil départemental

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

- Requalifier les logements
- Requalifier l'espace urbain, source de développement économique
- Améliorer la gestion urbaine de proximité

Partenaires mobilisés : Etat, ANAH, Fonds européens, Caisse des dépôts, Bailleurs sociaux

Pilier cohésion sociale :

- Favoriser l'accès aux droits
- Favoriser l'accès aux soins
- Accentuer les efforts en direction de la jeunesse et de la parentalité
- Renforcer la tranquillité publique et développer les dispositifs de prévention
- Développer les liens intergénérationnels
- Agir sur l'éducation et encourager la réussite scolaire
- Permettre un accès plus varié et plus facile à la culture et au sport

Partenaires mobilisés : Etat, Conseil Régional, Conseil départemental, CAF, MSA

C. Définition du quartier vécu

Sont considérés comme espaces vécus les zones comportant des équipements situés hors quartiers cibles mais *«ayant un impact avéré ou significatif sur la situation des habitants du quartier réglementaire correspondant»*.

Equipements ou sites situés en quartiers vécus :

Villeneuve sur Lot :

- Théâtre Georges Leygues
- Hôpital st Cyr
- Ecoles Jean Jaurès, St Exupéry, Paul Bert, Georges Lecomte, Ferdinand Buisson
- Collège Anatole France

- Lycée Couffignal
- Complexe sportif de la Myre-Mory
- Ecole de musique et de danse, école d'art
- Structures petite enfance (crèche Darfeuille, accueils de loisirs Fontanelles et ainsi que les trois Maisons de Jeunes René-Rieus, Les Fontanelles, Marot-Marès)
- Mission Locale
- Résidence habitat jeunes

Sainte Livrade sur Lot :

- La Maison de retraite
- L'école Lagourguette
- La crèche intercommunale
- Les équipements et terrains sportifs : stades, club de tennis, clubs de football, de rugby (XIII et XV), de boules lyonnaises et d'aviron
- L'ALSH
- Toutes les associations (locaux dédiés aux différentes associations)
- Les zones d'activités (Zone de Nombel, Zone Peyremail)
- Le CAFI

IV. Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre

A. Les objectifs opérationnels

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Orientation stratégique 1 : Développer l'implantation et la reprise de commerces

Objectifs opérationnels : regroupement de commerces, création de lieux propres aux échanges commerciaux, accompagner la mutation des commerces de centre-bourg

Plan d'actions : favoriser le développement du micro-crédit y compris par le biais d'expérimentations, soutenir les politiques de droit commun (FISAC notamment)

Orientation stratégique 2 : Relancer une dynamique économique dans les quartiers

Objectifs opérationnels : aide à la reprise ou à la création d'entreprise, attirer de nouvelles entreprises innovantes, valoriser les filières porteuses, développer toutes les formes d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire, de circuits courts

Plan d'actions : mettre en réseau les acteurs et les créateurs d'entreprises, constituer une pépinière d'entreprises à Ste Livrade sur Lot autour des métiers de l'image, du son et de l'audiovisuel (en lien avec le cluster image/économie créative), favoriser l'IAE (Insertion par l'activité économique) en y impliquant les habitants des quartiers, développer l'accès aux droits et aux mécanismes d'aides, favoriser le développement du micro-crédit y compris par le biais d'expérimentations, mener des opérations de renouvellement urbain à travers la requalification d'espaces qui profitent aux habitants du quartier et permettant de redynamiser l'activité économique

Orientation stratégique 3 : Accentuer la dynamique touristique

Objectifs opérationnels : augmentation de l'offre touristique de loisirs, développer la valorisation du patrimoine notamment grâce au label Pays d'art et d'histoire, explorer les potentialités touristiques du Lot

Plan d'actions : aménager les berges du Lot pour les rendre plus attractives (cheminements piétonniers, base nautique), mettre en valeur le patrimoine historique et touristique des quartiers, développer la signalétique historique et touristique au sein des quartiers, réaliser des outils de communication à destination des habitants des quartiers afin de permettre une meilleure appropriation de ces derniers, développer des outils innovants (entreprises).

Orientation stratégique 4 : Améliorer l'emploi des populations des quartiers et développer l'accès aux formations professionnelles

Objectifs opérationnels : favoriser l'accès à l'emploi grâce à un accompagnement et des dispositifs dédiés, améliorer la cohérence et l'offre de formation au regard des besoins du territoire, travailler sur l'orientation des jeunes et valoriser les filières techniques et professionnelles porteuses d'emploi

Plan d'actions : valoriser le salon Objectif emploi auprès des habitants des quartiers avec des déclinaisons tout au long de l'année (mini-permanences), structurer un pôle ou espace de formation, aider à la promotion de l'offre de formation, aider à l'orientation professionnelle des enfants scolarisés des quartiers par le biais de rencontres ou de stages en entreprises, mettre en place à Ste Livrade sur Lot une permanence des acteurs de l'emploi et l'inscrire dans une démarche pro-active, accompagner les demandeurs d'emplois dans la maîtrise des savoirs de base.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Orientation stratégique 1: Requalifier les logements

Objectifs opérationnels : développer le nombre de logements sociaux dans les quartiers identifiés, rénover et restructurer le parc privé

Plan d'actions : mettre en place une OPAH sur Ste Livrade sur Lot, utiliser les dispositifs existants pour contraindre les propriétaires privés à rénover leurs logements, favoriser une plus

grande mixité sociale, mettre en valeur le patrimoine de logements sociaux à rénover dans les quartiers, développer l'habitat social pour les jeunes dans les quartiers prioritaires.

Orientation stratégique 2 : Requalifier l'espace urbain

Objectifs opérationnels : agir sur l'état dégradé des habitations et des monuments pour changer l'image des quartiers, faire participer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie, développement des espaces verts

Plan d'actions : engager des actions d'auto-réhabilitation accompagnée, favoriser les opérations d'insertion par l'activité économique (clauses d'insertion dans les marchés publics), aménager les berges du Lot pour en faire des espaces de promenade et des zones ludiques et sportives, requalifier et réhabiliter les infrastructures culturelles et sportives dégradées

Orientation stratégique 3 : Améliorer la gestion urbaine de proximité

Objectifs opérationnels : améliorer l'accessibilité des rues, agir sur les modes de circulation, efforts à réaliser sur la propreté, permettre une mobilité renforcée qui passe par un renforcement de la sécurité

Plan d'actions : matérialiser les cheminements piétonniers depuis les espaces de stationnement jusqu'aux entrées de ville, développer la signalétique touristique et historique, expérimenter des espaces de logements partagés intergénérationnels, reconfigurer les espaces publics pour en faire des lieux de vie à Ste Livrade sur Lot et à Villeneuve sur Lot, repenser le mobilier urbain afin de garantir des espaces de rencontres et une sécurité

PILIER COHESION SOCIALE

Orientation stratégique 1 : Favoriser l'accès aux droits

Objectifs opérationnels : retour d'un maximum de services publics dans les quartiers, informer les publics sur leurs droits

Plan d'actions : instaurer un lieu d'informations dédié (maison de la justice et du droit avec SPIPP et PJJ) au sein du quartier avec regroupement des différentes structures, regrouper les services publics sociaux en centre-ville, développer la communication sur les outils institutionnels favorisant l'accès aux droits.

Orientation stratégique 2 : Favoriser l'accès aux soins

Objectifs opérationnels : adaptation du Contrat Local de Santé (CLS) aux quartiers prioritaires

Plan d'actions : réaliser un diagnostic sur les besoins des habitants des quartiers, développer la prévention auprès des habitants des quartiers (notamment les personnes âgées isolées), développer des actions ciblées dédiées aux personnes âgées dépendantes ou en devenir, faciliter un accès équitable à la prévention et aux soins auprès des publics en situation de précarité, promouvoir l'accès des usagers à la prévention et aux soins en addictologie, privilégier des actions visant à améliorer la santé des usagers en agissant sur la qualité de l'environnement (amélioration de l'habitat et lutte contre l'habitat indigne, actions inscrites dans l'Agenda 21)

Orientation stratégique 3 : Accentuer les efforts en direction de la jeunesse et de la parentalité

Objectifs opérationnels : création de lieux dédiés à la jeunesse, accompagnement des jeunes notamment via l'insertion sociale, renforcement des dispositifs d'engagement citoyen, mobilisation en faveur de la parentalité, lutte contre les discriminations, adapter le PEDT aux quartiers prioritaires

Plan d'actions : mettre en place un observatoire de la jeunesse à l'échelle du territoire, mobiliser les dispositifs existants (service civique, engagement citoyen, IAE et garantie jeunes, parcours citoyen avec le ministère de la Défense, réserve citoyenne) auprès de publics (14-18 ans et 17-25 ans), développer les initiatives des associations sur toutes les formes de représentations (genre, sexe, religions), informer les jeunes aux dispositifs existants, développer les CLAS, impliquer les habitants des quartiers au sein de projets autour de la parentalité, soutenir l'ingénierie dans le domaine de la parentalité (RAM, ASMAT).

Orientation stratégique 4 : Renforcer la tranquillité publique et développer les dispositifs de prévention

Objectifs opérationnels : combattre le sentiment d'insécurité, lutter contre toutes les formes de discriminations, agir contre les violences intrafamiliales, adaptation du CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) aux quartiers prioritaires

Plan d'actions : transformer le CLSPD en CISPD, développer la médiation urbaine, sociale et culturelle en y associant les associations, mener des opérations de communication pour combattre le sentiment d'insécurité, renforcer les plages horaires de présence des forces de l'ordre dans les quartiers, consolider les dispositifs d'acteurs de rue et les mettre en réseau (CUI-CAE, adultes-relais).

Orientation stratégique 5 : Développer les liens intergénérationnels

Objectifs opérationnels : Rompre l'isolement des personnes âgées, favoriser la mixité sociale et le vivre-ensemble, mener un travail sur toutes les formes de représentations

Plan d'actions : s'appuyer sur les structures et infrastructures existantes, développer des projets associatifs autour de ces thématiques, créer une fête des voisins, des familles ou tout autre manifestation visant à créer du lien social

Orientation stratégique 6 : Agir sur l'éducation et encourager la réussite scolaire

Objectifs opérationnels : lutter et prévenir le décrochage scolaire, développement de projets liés à préscolarisation des enfants de moins de 3 ans, améliorer la maîtrise de la langue française des élèves et des parents

Plan d'actions : favoriser la préscolarisation des enfants de moins de trois ans, améliorer le taux d'encadrement, maintenir l'accompagnement éducatif, appliquer un référentiel de bonnes pratiques dans les réseaux d'éducation prioritaire, mettre en place des parcours artistique et culturel, repérer les familles potentiellement touchées par le décrochage scolaire, former les enseignants et le personnel de l'Education nationale à la prévention du décrochage scolaire et aux liens avec les parents, mettre l'accent sur la parentalité pour lutter contre l'échec scolaire, mobiliser les dispositifs (internats de la réussite sur le lycée Couffignal, cordées de la réussite), soutenir les associations luttant contre l'illettrisme, conforter la Plateforme de réussite éducative (PRE), développer une offre de formation en temps scolaire autour des métiers du cinéma et de l'image créative en lien avec le cluster, développer les CLAS

Orientation stratégique 7 : Permettre un accès plus varié et plus facile à la culture et au sport

Objectifs opérationnels : reconfigurer, aménager ou créer de nouveaux lieux ou espaces culturels ou sportifs, sensibiliser les habitants des quartiers à la culture (temps scolaire et hors temps scolaire), encourager une offre culturelle plus variée et plus adaptée, intégration renforcée des associations sportives et culturelles.

Plan d'actions : Mettre en place un CLEA, développer des actions culturelles et sportives autour de la citoyenneté, encourager l'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et hors temps scolaire, développer l'esprit critique, aider les associations culturelles dans l'élaboration de leurs modèles économiques, développer la médiation citoyenne et culturelle

B. Les conventions thématiques du contrat de ville

C. L'annexe financière

V. Le suivi et l'évaluation

VI. Annexes

- Territorialisation des politiques de droit commun de l'Etat
- La Stratégie Urbaine Intégrée
- Le Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- La charte d'engagement entre l'Etat, les communes et les organismes HLM permettant d'assurer un socle d'engagement de qualité de services (courant 2015)
- Le Contrat Local de Santé (CLS)
- Le Programme de Réussite Educative (PRE)
- Le Plan Départemental d'Actions pour l'Hébergement et le logement des personnes défavorisées (PDAHLPD)
- Le Plan Départemental d'Insertion et Plan Territorial d'Intégration (PDI et PTI) (en cours d'examen)
- Le Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Le Projet Educatif de Territoire (PEDT)

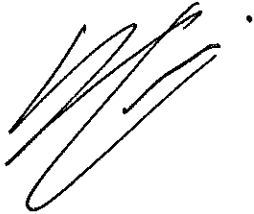
- Le Projet Educatif de Territoire (PET), petite enfance, enfance
- Le Contrat Enfance Jeunesse

VII. Signataires

28 AOUT 2015

Mr Denis Conus

Préfet de Lot-et-Garonne



Mr Pierre Camani

Sénateur - Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne

Mr Alain Rousset

Député - Président du Conseil Régional d'Aquitaine

Mr Patrick Cassany

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et Maire de Villeneuve-sur-Lot




Mr Pierre-Jean Pudal

Maire de Ste Livrade sur Lot




Mr Pascal Prache

Procureur de la République

Mr Philippe Bazzoli

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Mr Jean-Alain Mariotti

Président de la CCI de Lot-et-Garonne

Mr Xavier Roland-Billecart

Directeur régional de la Caisse des dépôts

Mr Michel Laforcade

Directeur général de l'Agence Régionale de Santé
Aquitaine

Mr Dominique Poggioli

Directeur académique des services de
l'éducation nationale

Mme Maryse Dagnicourt Nissant

Directrice Régionale Pôle emploi Aquitaine

Mme Virginie Monti

Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du
Lot-et-Garonne

Mr Jean-Pierre Gaillard

Directeur général d'Habitatys

Mme Muriel Boulmier

Directrice générale de Ciliopée Habitat

Conseil citoyen de Ste-Livrade sur Lot

Conseil citoyen de Villeneuve-sur-Lot

